

prompte justice pour tout ce qui pourra concerner la sûreté de leur personne et de leurs propriétés. C'est par le maintien de semblables dispositions qu'on pourra établir et augmenter successivement les relations de commerce qui seront également avantageuses aux deux États. Comme nous désirons vous donner, de notre côté, un témoignage éclatant de notre sincère estime, nous avons ordonné au Sieur de Bougainville, commandant deux de nos vaisseaux, de se rendre directement dans un port soumis à votre puissance, pour vous porter cette lettre qui contient l'expression véritable de nos sentimens pour vous. Cet officier se présentera à vous, sous les auspices du Sieur Chaigneau, que nous confirmons dans les fonctions de notre Agent près de vous. Nous vous prions de les accueillir tous les deux avec bonté. Il nous sera agréable d'apprendre par le retour de nos vaisseaux que la divine providence ait permis l'accomplissement des vœux que nous formons pour votre bonheur et pour la prospérité de vos États. Sur ce, nous prions Dieu qu'il augmente votre grandeur avec fin heureuse. Écrit en notre château impérial des Tuileries, le 28 janvier 1824.

Votre cher et bon ami,

Signé : LOUIS.

Contresigné : CHATEAUBRIAND,

Ministre et secrétaire d'État de S. M. l'empereur
de France et de Navarre.